



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n. 6, au 1er.
 À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{te}, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUÈS, rue Lepelletier, 5.
 Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 26 mai 1843.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — SÉANCE DU 23 MAI. — DISCOURS DE M. JOLY SUR L'ALGÉRIE.

Nous n'avons jamais hésité à le reconnaître, les dépenses faites pour l'Algérie sont lourdes; elles augmentent chaque année et menacent d'augmenter encore. Nous n'avons jamais, d'autre part, contesté que ces dépenses fussent pour le moment improductives et fort onéreuses pour le trésor; nous avons aussi vivement déploré les pertes d'hommes que nous avons faites dans cette longue suite de combats, de razzias que nous avons eu à enregistrer, et jamais nous n'avons appris quelque désastre survenu à nos troupes sans en être profondément affligés. Cependant notre opinion sur la nécessité de nous maintenir dignement en Afrique n'a jamais été ébranlée; ce que nous voulions dans ces dernières années, nous le voulons encore aujourd'hui, et notre persistance est motivée par une profonde conviction. Ce qui nous étonne, c'est de voir surgir de nouveaux adversaires de notre conquête africaine; ce qui nous afflige, c'est que nous ayons à la défendre aujourd'hui contre un député de l'opinion radicale et de nous trouver sur un point aussi grave de politique extérieure en contradiction avec l'honorable M. Joly. Nous ne doutons pas de la droiture de ses intentions, mais nous doutons de la rectitude de ses vues, et, nous devons le dire, il s'est singulièrement égaré en proposant presque hautement l'abandon de nos possessions d'Afrique.

L'honorable M. Joly ne nous a rien appris de nouveau en nous rappelant que nous dépensons annuellement cent millions pour l'Algérie, que le chiffre de nos troupes a considérablement augmenté, qu'il a été porté de vingt-cinq mille hommes à quatre-vingt mille. Tout le monde en France sait cela parfaitement; tout le monde sait aussi que le climat a décimé nos plus beaux bataillons et que nous ne sommes pas près d'en finir avec Abd-el-Kader. Pourtant on ne murmure pas contre l'énormité des sacrifices d'hommes et d'argent, on ne s'étonne pas de ceux qu'on aura à faire encore, et, à l'exception de quelques voix isolées qui retentissent dans la chambre des députés et qui sont sans écho au dehors, il y a dans tous les esprits assentiment pour le maintien de nos possessions, pour leur agrandissement et pour leur organisation.

Il y a des difficultés à vaincre en Algérie, il ne faut pas les enfler. Il ne s'agit pas, pour dominer un pays, d'exterminer tous les habitants, de les refouler dans d'autres contrées; il s'agit d'implanter dans ce pays des populations nouvelles propres à contrebalancer les forces des populations indigènes, de créer de nouveaux intérêts en face des intérêts existants.

Ainsi que le faisait jadis M. Desjobert, M. Joly a donc énuméré avec soin toutes nos dépenses, toutes nos pertes d'hommes; puis il a insinué que ces dépenses étaient infructueuses, que le sang qui coule en Afrique ne pourrait pas nous rendre paisibles possesseurs de ces contrées; enfin il a fini par ces paroles que nous croyons utile de reproduire parce qu'elles font connaître clairement toute la portée de son discours :

« Si j'ai un vœu à former, c'est que l'Algérie reste ce qu'elle est aujourd'hui et pour elle et pour nous; car, si l'on crée en Algérie une agriculture ou une industrie, la culture ou l'industrie de la métropole en souffriront. Je repousse donc de toutes mes forces les crédits demandés pour conserver une conquête qui doit un jour fatalement s'échapper de nos mains. »

Nous protestons de toutes nos forces contre cette déplorable pensée de M. Joly, et nous croyons fortement que l'Algérie peut, sans nuire à la métropole, avoir une agriculture et une industrie; nous croyons plus fortement encore qu'elle ne s'échappera pas de nos mains.

En s'élevant contre les tentatives de création d'une agriculture en Algérie, il est évident qu'on s'élève contre le seul moyen qui puisse lui donner une utilité réelle, qu'on entrave les ressources qu'on pourrait un jour en tirer, et qu'enfin on se crée un moyen constant de s'opposer à sa conservation et de pouvoir répéter sans cesse : A quoi vous sert votre conquête? où sont ses produits? où sont ses ressources?

Il est évident aussi qu'en émettant cette fausse opinion, qu'une agriculture et une industrie en Algérie nuiraient à l'agriculture et à l'industrie de la France, on indispose contre toute entreprise agricole et industrielle. Nous sommes trop avancés dans les sciences économiques pour ne pas voir le vide de l'assertion de M. Joly. En créant dans un pays une agriculture, une industrie, on y implante des populations, on y fait naître des besoins; les productions superflues s'échangent avec d'autres productions, et, au lieu de nuire aux anciennes industries, on les alimente et on leur fournit des moyens d'activité.

Voilà ce que tous les économistes éclairés ont suffisamment démontré. Nous regrettons que l'honorable M. Joly n'ait pas admis les résultats certains de leurs investigations, car il se serait bien gardé de se prononcer contre la création d'une agriculture et d'une industrie dans un pays jusqu'à présent étranger aux transformations que la civilisation a opérées dans tant de contrées; il aurait compris alors la formation d'une force réelle pour l'Afrique, identique à son sol, indestructible en quelque sorte; enfin il n'aurait pas été conduit à nous dire que tôt ou tard notre conquête s'échapperait de nos mains.

M. Joly n'a pas sans doute la pensée qu'en cas de guerre maritime nous n'ayons aucune chance de succès; s'il l'avait, il faudrait alors qu'il conseillât à la France de ne s'occuper que du continent, de renoncer à avoir une marine militaire, et par conséquent d'abandonner sans contestation à l'Angleterre l'empire des mers. Mais nous ne supposons pas qu'il ait si peu de confiance dans la force de la France et dans la fortune de ses armes. S'il admet que nous puissions être une puissance maritime, que nous devions au besoin tenir tête à la marine anglaise, il doit désirer comme nous la conservation de l'Algérie, qui par ses côtes nous donne un moyen de plus de nous défendre avec avantage.

En cas de guerre, fussions-nous forcés de rappeler en France une partie de nos troupes, nous pourrions, avec un corps d'armée de 30,000 hommes au plus, empêcher les entreprises qui pourraient être tentées contre nos possessions, tant à l'intérieur qu'autour des villes situées près de la côte. Il y a donc pour nous possibilité en toute circonstance de conserver l'Algérie; il y a plus, il y a possibilité de la faire servir à étendre notre puissance maritime et à la rendre plus formidable.

Nous n'insisterons pas davantage sur ce point. Nous ne voulons pas nous livrer à des digressions stratégiques qui ne sont pas d'une utilité immédiate; nous ne pouvions pas cependant laisser passer sans réponse une assertion si défavorable à la conservation de l'Algérie, et qui, si elle était admise, jetterait le découragement dans les esprits et leur ôterait toute confiance dans l'avenir de la colonie.

Certes, la question d'Afrique est hérissée de difficultés; mais d'où proviennent-elles? Nous l'avons déjà dit et nous le répétons encore, elles proviennent de l'instabilité des idées du gouvernement, qui n'a jamais su agir avec fixité, avec esprit de suite, et de ce que ses agents civils en Algérie, n'ayant pas été convenablement choisis, ont été plutôt un embarras qu'un auxiliaire pour nos troupes. Pourtant, si l'armée fait les conquêtes, ce n'est pas elle qui peut les administrer et les organiser. Voilà la source des obstacles que nous éprouvons encore en Algérie pour nous y consolider; mais ces obstacles ne sont pas insurmontables.

On nous communique la note suivante :

« Au mépris de deux délibérations du conseil municipal de la Guillotière; celles des 6 et 10 mars; au mépris des protestations les plus énergiques du maire, des manifestations les moins équivoques de tous les habitants de cette commune, l'autorité de Lyon persistait à établir ses pavillons d'octroi sur la culée gauche du pont de la Guillotière.

« Déjà un commencement d'exécution avait lieu; une baraque en planches obstruant le rez-de-chaussée de la maison Chatoud et Poncet, ainsi que l'escalier qui dessert le quartier Combalot, était établie et les travaux entrepris, sans qu'on eût égard aux plaintes des personnes dont les intérêts étaient froissés.

« M. le maire de la Guillotière n'a pas voulu que cet acte entaché d'arbitraire se consommât et fût en quelque sorte autorisé par son silence et son inaction; il a enjoint au commissaire de police de la commune de dresser procès-verbal de l'état des travaux, en a ordonné la suspension et a fait procéder à la démolition de la baraque en planches ainsi qu'au rétablissement des lieux dans leur état primitif. Cette opération s'est faite avec ordre et a été vivement approuvée par un public nombreux qui se trouvait sur les lieux. »

« Espérons que la résistance ferme et légale de ce fonctionnaire lui continuera l'estime et l'affection de ses concitoyens qu'il possède déjà à tant de titres.

« Ce qu'on doit regretter dans cette affaire, c'est l'adhésion que M. le préfet a donnée aux prétentions de la mairie de Lyon. Tuteur naturel de toutes les communes, elles doivent toutes, quelle que soit leur importance, avoir à ses yeux les mêmes droits et jouir des mêmes titres à sa sollicitude. Il ne devait donc pas, pour favoriser les intérêts de Lyon, souscrire à une mesure qui ne peut qu'être nuisible aux intérêts de la Guillotière. On parle d'une ordonnance royale qui l'autorise; nous voudrions en connaître la date, en étudier le texte, et nous prouverions que l'autorisation qu'elle confère ne s'applique nullement à l'endroit où l'on veut aujourd'hui établir le nouveau pavillon d'octroi.

(Suivent de nombreuses signatures de propriétaires et d'électeurs de la commune de la Guillotière.)

Paris, le 24 mai 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La cour royale d'Amiens s'est occupée, dans son audience du 22 de ce mois, de l'affaire du *Bulletin judiciaire de la Presse*, dont elle a été saisie par un renvoi de la cour de cassation. L'audience tout entière a été consacrée au réquisitoire de M. le procureur-général Salveton, qui a conclu à l'infirmité du jugement du tribunal de la Seine qui avait renvoyé le gérant du journal de la prévention, et à la plaidoirie de M^o Léon Duval, avocat de M. Emile de Girardin dans toutes les affaires que celui-ci a eu à soutenir en justice. La cause a été renvoyée au lendemain pour les répliques et pour l'arrêt.

Bulletin de la Bourse de Paris du 24 mai 1843.

Les fonds anglais sont arrivés en hausse de 3/8 pour 0.0.		La rente a été demandée, avant l'ouverture, à 82 20. On a même fait 82 22 1/2.	
Au parquet, le premier cours a été 82 20, et de suite la rente a fléchi, mais sans aucun mouvement remarquable, puisque le plus bas cours a été 82 15. La rente a fermé au parquet à ce prix.		Dans la coulisse, elle est restée offerte à 82 12 1/2. Il a été fait pendant la bourse beaucoup d'affaires à ce cours.	
Qing pour cent . . .	121 20	Etats Romains . . .	104 3/4
Ceatre et demi pour cent . . .	109	Dette active d'Espagne . . .	29 1/4
Quatre pour cent . . .	»	Cinq pour cent belge . . .	104 1/2
Trois pour cent . . .	82 10	Trois pour cent belge . . .	»
Actions de la Banque . . .	3342 50	Banque belge . . .	762 50
Obligations de Paris . . .	1307 50	Caisse Lafitte . . .	1080
Rentes de Naples . . .	103 50	— . . .	5047 50

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 23 mai.

M. JOLY a la parole.
 L'orateur déclare qu'il considère la France comme engagée envers l'Algérie non pas seulement dans une mauvaise affaire, mais dans une grande folie, et qu'il vient combattre tout ce qui s'est fait, tout ce qui se fera dans sa colonie. (Bruit.)
 M. Joly nie que depuis deux ans la situation se soit beaucoup améliorée en Afrique. Sur l'effectif de 57,000 hommes qu'il y avait en Afrique en

1842, l'orateur dit qu'il y a eu 82,000 entrées à l'hôpital, c'est-à-dire que chaque homme y est entré plus d'une fois, et dans cette même année 1842 on a perdu le cinquième de l'effectif.

L'honorable membre parle ensuite du commerce de l'Algérie, des exportations et des importations. Ce qu'il y a de plus clair en fait de nos exportations, dit-il, c'est une valeur de 55,000 fr. de sangues (on rit), et une valeur de 10,000 fr. en lions et autres animaux féroces. (On rit encore.) Voilà le plus clair de notre commerce africain. (Nouveaux rires.)

Vous dites qu'il y a une chose bien simple à faire, c'est de refouler les Arabes. Mais ce système, c'est l'extermination. Or, je ne crois pas qu'un tel système puisse être préconisé comme l'expression de la civilisation européenne, et pourtant vous ne proposez pas autre chose. Eh bien ! un homme éclairé, bien instruit des faits, un capitaine d'état-major, M. Leblanc de Prébois a écrit ceci : « La mort d'un Arabe nous coûte 33 hommes et 158 fr. »

Vous, Messieurs, vous qui voulez coloniser, vous prétendez coloniser un pays où vous détruisez tout ce qui l'habite ! Vous détruisez tout le bétail, les orangers, les oliviers, et vous appelez cela coloniser ! Vous commencez par tout détruire pour avoir tout à réédifier !

Et voyez où conduit ce système. M. le général Bugeaud veut près de 400,000 hommes; M. le général Létang veut 150,000 hommes; le général Duvalier est d'avis qu'il en faut 200,000.

Vous espérez qu'on arrivera à un moment où l'armée sera nourrie dans le pays et par le pays. Mais consultez le passé : l'expérience a démontré que, pour nourrir un homme qui ne travaille pas, il faut trois hommes, trois colons. Vous avez une armée de 80,000 hommes; joignez-y 40,000 hommes qui accompagnent l'armée et font des affaires avec elle : cela fait en tout 120,000 hommes. Il faudrait donc, pour faire vivre ces 120,000 hommes, 400,000 colons. Or, combien y a-t-il de colons en Algérie ? Il y en a 1,200. (Réclamations sur plusieurs bancs.)

Au Canada, après 211 ans, il y a eu 27,000 colons; au cap de Bonne-Espérance, après 185 ans, il y a eu 92,000 colons. Voyez combien il vous faudra attendre pour arriver à vos 400,000 colons.

Or, je vous le demande, en présence de votre budget, pouvez-vous persister à dépenser 100 millions en Algérie ? Hier vous assistiez à un débat entre deux villes qui se disputaient une chétive école d'arts et métiers. Vous vous êtes décidés pour celle qui réclamait de vous quelques mille francs de moins ! vous avez pris pour mobile de votre décision une économie de quelques mille francs ! Pensez-vous que vous serez bien conséquents avec vous-mêmes si, toujours prodiges envers l'Algérie, vous négligez tant de besoins qui se font sentir en France, tant de points de notre belle France où règne la misère parce qu'aucun sacrifice n'est fait pour les féconder ?

L'orateur se demande ici ce que l'on prétend faire produire à l'Algérie; il nie l'admirable fécondité qu'on a prêtée à ce pays.

Mais, au surplus, dit-il, que ferez-vous des produits similaires français ? Comment concilierez-vous ces deux intérêts contraires ? Naguère vous vous êtes émus à l'idée de l'union douanière belge. C'est que vous compreniez qu'il résulterait de là une concurrence fatale pour nos produits. Que ferez-vous donc pour l'Algérie ? Pour la Belgique au moins vous acceptiez des faits déjà existants, au lieu que pour l'Algérie vous allez dépenser vos hommes et vos trésors pour vous créer à vous-mêmes cette concurrence !

On a excité les sentiments du pays en faveur de l'Algérie, en disant que l'Angleterre voyait avec jalousie notre conquête. C'est une erreur. Non, l'Angleterre n'est pas jalouse de notre possession africaine; elle sait que c'est pour vous une cause de faiblesse. Elle sait qu'au premier coup de canon vous seriez obligés de renoncer à ce que vous ne pourriez pas garder.

On dit encore qu'il y a ici une question d'honneur, que nous ne pouvons pas honorablement reculer. Vains mots ! déclamations sans valeur ! Un grand pays, je le disais tout-à-l'heure, n'est grand qu'en faisant de grandes choses; mais son honneur n'est pas engagé à faire de grandes folies. Faites un port à Alger, possédez solidement et sûrement le littoral, mais ne vous engagez pas dans de téméraires aventures, ne vous portez pas à la fois sur tous les points, dans toutes les provinces, de sorte qu'au milieu de ces luttes engagées à la fois partout, nous ne savons de quel côté sont nos revers. Je vote contre le système d'occupation trop vaste et de colonisation mal conçue qui est dans la pensée du gouvernement.

M. JUST DE CHASSELOUP-LAUBAT insiste sur l'importance qu'il y a pour la puissance et pour la considération de la France de garder l'Algérie. La séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du Censeur.)
 Séance du 24 mai.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER D'AULNAY, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est lu et adopté.

A deux heures, vingt-cinq ou trente membres au plus sont dans la salle. Plusieurs députés réclament l'appel nominal.

M. H. SAINT-ALBIN : Il faut faire d'abord l'appel de MM. les ministres, car aucun d'eux n'est présent.

M. BOISSY D'ANGLAS fait l'appel nominal. Les noms des députés qui n'ont pas répondu à l'appel nominal seront inscrits au *Moniteur*.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux crédits extraordinaires pour l'Algérie.

M. ESTANCELIN lit un discours contre le projet de loi. M. DELAFARRELLLE commence par déclarer qu'il ne se placera pas sur le terrain sur lequel la discussion s'est établie jusqu'ici.

Il n'est plus opportun aujourd'hui d'examiner s'il faut conserver ou ne pas conserver l'Algérie, dit l'orateur; ce qu'il importe d'examiner, ce n'est plus la question d'occupation, c'est celle de colonisation, c'est le mode de colonisation à adopter dans nos possessions d'Afrique.

L'honorable député, combattant l'opinion émise par M. Joly dans la séance d'hier, soutient la possibilité de la colonisation de l'Algérie et s'attache à démontrer que cette colonisation, loin de nuire à la France comme on l'a prétendu, lui apportera de nombreux avantages.

L'orateur reconnaît qu'il y a de grandes difficultés à substituer une population nouvelle à la population indigène; mais il y a un moyen, dit-il, c'est d'encourager l'émigration européenne, et, pour l'encourager, il faut que les émigrants soient rassurés sur l'avenir de la colonie et que leurs établissements soient protégés puissamment contre les tentatives hostiles des indigènes. Il faut aussi que les colons jouissent d'une pleine sécurité relativement à la possession de leurs propriétés; enfin il faut que l'administration, nécessairement militaire en Afrique, soit tempérée par l'autorité civile. C'est dans ce sens que doivent être rédigées les vues d'amélioration du gouvernement.

Quant aux résultats que la France doit se promettre de la colonisation de l'Algérie, l'honorable membre indique d'abord la culture du coton comme devant être très-avantageuse pour la France, et même sous le rapport des produits similaires tels que le blé, il n'y aurait pas d'inconvénient à ce que la France reçoît d'une de ses colonies les 800 mille hectolitres de blé qu'elle est obligée aujourd'hui d'aller chercher à l'étranger.

M. MERCIER présente encore quelques observations dans la discussion générale.

M. LE PRÉSIDENT : Il n'y a plus d'orateurs inscrits, la chambre veut-elle fermer la discussion générale ? (Oui ! oui !)

M. O. BARROT : Il faudrait savoir la pensée du gouvernement.

M. VATOUT, rapporteur : Messieurs, la commission ayant trouvé dans la discussion plus d'auxiliaires qu'adversaires, elle se réserve de prendre plus tard la parole si les conclusions sur les divers chapitres sont combattues. Je ferai seulement remarquer que ceux même de nos adversaires qui ont proféré, non pas des paroles d'opposition, mais des malédictions contre notre possession d'Afrique (murmures), n'ont pas cependant osé demander nettement et franchement l'abandon de l'Algérie. Ceci s'adresse surtout à l'honorable M. Joly.

Une voix : M. Joly est absent.

M. VATOUT : L'honorable M. Joly nous a dit que le commerce de l'Algérie n'était qu'un misérable échange de sangues et de peaux de lion ; il a dit que les avantages qu'on se promettait pour notre marine et pour l'administration militaire de nos troupes n'étaient qu'une fable et une chimère ; il a dit que la question d'honneur n'était qu'un vain mot, et après cela il n'a pas proposé l'abandon de l'Afrique qui cependant était la conséquence de ses paroles. Pourquoi ne l'a-t-il pas proposé ? C'est que l'honorable M. Joly a compris le vœu national qui ne veut pas que la France abandonne l'Algérie ; et quoi qu'en ait dit M. Manuel, l'honorable député de la Nièvre, la France, quand elle le veut, est capable de tout ce qui est noble et utile. (La clôture.)

La clôture de la discussion générale est prononcée.

« Art. 1^{er}. Il est ouvert au ministre secrétaire-d'état de la guerre, au titre de l'exercice 1843, un crédit extraordinaire de 28,665,208 f., tant pour l'entretien en Algérie de 37,000 hommes et de 2,040 chevaux en sus de l'effectif déterminé par l'art. 6 de la loi du 11 juin 1842, que pour subvenir à diverses dépenses non prévues au budget de cet exercice.

« Ce crédit extraordinaire demeure réparti entre les chapitres spéciaux du budget de la guerre, conformément à l'état A annexé à la présente loi.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix les chapitres du tableau A.

« Chap. 1^{er}. Administration centrale (personnel), 53,000 f. — Adopté.

« Chap. 2. Administration centrale (matériel), 3,000 f. — Adopté.

« Frais généraux d'impression, 500 f. — Adopté.

Sur le chap. 4 (états-majors), pour lequel le gouvernement avait demandé une somme de 463,196 f., la commission a proposé la réduction d'une somme de 43,500 f. demandée pour frais de représentation.

M. LE MARÉCHAL SOULT : La chambre me permettra de combattre la réduction de 43,500 f. que propose la commission sur la demande d'un crédit spécial pour frais de représentation. Cette somme a pour but d'alléger un allègement aux charges inhérentes au commandement. En Afrique, l'armée supporte des fatigues, des travaux tous honorables et empreints d'une abnégation surnaturelle ; mais ces travaux et ces fatigues imposent aux officiers-général l'obligation d'accorder des secours aux officiers et même aux hommes de troupe qui s'engagent dans de longues expéditions.

Tel est le but de la demande du gouvernement. Nous n'avons maintenu l'expression des frais de représentation que parce qu'elle est consacrée par l'usage ; en réalité, c'est un allègement des charges inhérentes au commandement.

Puisque l'occasion s'en présente, je la saisis pour rendre un éclatant hommage à la valeur, au dévouement, au zèle et à l'abnégation de toutes les classes militaires qui composent notre armée d'Afrique (Très-bien!) Quant au gouverneur-général, M. le général Bugeaud, je dirai à sa gloire qu'on ne peut trop louer la courageuse persévérance avec laquelle il accomplit la laborieuse tâche qu'il s'est imposée. Cette tâche, il l'a commencée avec dévouement, il la poursuit avec activité et courage, et le gouvernement du roi a l'espoir que dans peu, sans pouvoir assigner d'époque précise (murmures), de grands résultats seront obtenus.

La séance continue.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

On lit dans le *Moniteur algérien* du 15 mai :

Ces jours passés, un adjudant de l'administration des vivres, M. Valloz, qui était parti de Blidah le 9 mai pour se rendre à Milianah, a été assassiné le même jour à midi, un peu avant d'atteindre le point où la route entre dans la vallée de l'Oued-Ger, sur le territoire des Soumatas. M. Valloz voyageait avec huit personnes armées. Arrivé près de la gorge de l'Oued-Ger, il prit les devants malgré les représentations qui lui furent faites. Quelques instants après il a été trouvé par ses compagnons de voyage caché dans un coin près de la route, dépourvu de tous ses vêtements et la tête tranchée. Son corps a été transporté à Blidah par les soins des personnes qui l'accompagnaient et qui sont revenues sur leurs pas.

Cet événement déplorable n'est malheureusement pas le seul. Un pauvre colon qui s'était mis à la recherche d'une carrière de plâtre a disparu il y a quelques jours ; ses vêtements et un bâton ensanglanté ont été trouvés près du Bouroumi. Il a été reconnu qu'ils appartenaient au sieur Guillaume, plâtrier à Blidah.

L'autorité a pris les mesures nécessaires pour découvrir les auteurs de ces crimes, qui, d'après les dispositions pacifiques des tribus qui habitent les lieux où ils ont été commis, ne peuvent être considérés que comme des actes isolés de brigandage. De concert avec le kalif Sidi-Ali et tous les cheïks, il a été arrêté qu'on prendrait les dispositions les plus efficaces pour veiller à la sûreté des voyageurs. Malgré cette garantie nouvelle, on ne saurait assez recommander à toutes personnes allant à l'intérieur de ne pas se rendre isolément soit à Medeah, soit à Milianah, et à profiter des escortes qui accompagnent les fréquents convois dirigés sur ces places.

Après des travaux prodigieux que l'armée seule pouvait exécuter aussi rapidement, la route de Tenez au camp d'El-Esnam a pu être livrée à la circulation des voitures le 8 de ce mois. Dès le 9, le premier convoi s'est mis en route, ayant M. le gouverneur-général à sa tête. Les tribus récemment soumises ont mis le plus grand empressement à fournir 350 bêtes de somme pour augmenter nos moyens de transport.

Tout est organisé pour imprimer une grande activité aux travaux d'installation du camp permanent d'El-Esnam, qui est placé dans une situation des plus favorables. On a trouvé sur les lieux de la pierre propre à la fabrication de la chaux ainsi que pour les constructions. Déjà on s'occupe de l'établissement d'une tuilerie. Le bois qu'on a porté suffira pendant au moins cinq ans à toute la consommation de l'armée.

Le roi vient d'autoriser, par ordonnance en date du 23 avril dernier, les frères de Saint-Joseph du Mans à tenir des écoles primaires en Algérie, concurrentement avec les instituteurs laïcs. Ces frères, ainsi que ceux de la doctrine chrétienne qui ne tarderont pas à être attachés à la colonie, seront immédiatement dirigés sur plusieurs points.

ALGER, le 20 mai. — La tranquillité se rétablit à Blidah ; l'effroi que les assassinats dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre y avaient répandu se dissipe, et pour rendre la confiance aux colons et aux voituriers, qui n'osaient plus se rendre à Milianah, le kalif de la province, dont cette ville est le chef-lieu, Sidi-Ali Embareck, accompagné de son goum et des cavaliers arabes des diverses tribus, s'est mis à la tête d'un convoi parti hier de Blidah pour Milianah.

M. le lieutenant-général gouverneur est arrivé hier à Tenez sur le bateau à vapeur la *Chimère* ; il doit repartir pour ce port demain 21. Les troupes sous ses ordres obtiennent de brillants succès. Le 12 mai, une colonne commandée par M. le colonel chef d'état-major-général Péllissier a opéré une superbe razzia sur la tribu des Sheah. Ce coup de main a été si bien dirigé, que nous n'avons pas eu à regretter la perte d'un seul homme, et que 1,750 prisonniers, 1,200 bœufs, 1,000 moutons et 3 à 400 chevaux ou mulets sont tombés en notre pouvoir.

Les soumissions arrivent de tout côté. On ne cesse de transporter les denrées qui ont été envoyées par mer d'Alger à Tenez, et tous les jours les convois parcourent la route de ce port à El-Esnam.

Nous n'avons presque pas de malades. M. le gouverneur, qui, ainsi que je le dis plus haut, repartira dans la soirée de demain, doit, aussitôt son arrivée à El-Esnam, se mettre en route pour les montagnes de l'Ouenserris, à la tête de la colonne expéditionnaire.

Le bateau à vapeur le *Tartare* partira ce soir pour l'est avec la correspondance.

Une lettre de Cherchell nous apprend que M. le colonel Ladmiraute est parti de cette place pour aller faire une nouvelle excursion chez les Beni-Menacer. Cet officier supérieur n'a emmené avec lui que le 2^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique et le 1^{er} bataillon du 3^e léger.

— On nous écrit de Bone, le 14 mai :

« Le bateau à vapeur le *Ténare*, arrivé hier d'Alger, avait à bord la correspondance et un certain nombre de passagers. Les nouvelles reçues de Collo par ce même bâtiment sont satisfaisantes. Depuis l'affaire du 2, les Kabyles paraissent se tenir paisibles, et la route de Collo au camp de l'Arrouch se pratique sans difficulté. Cependant il y a lieu de croire que la tranquillité n'est qu'apparente de ce côté. Une fois les troupes rentrées dans leurs cantonnements, les Kabyles entraveront de nouveau les communications et recommenceront les hostilités.

« La gabarre l'*Emulation*, qui est depuis long-temps en station dans notre port, doit partir pour Toulon où elle va faire quelques réparations. »

(Correspondance particulière du Censeur.)

TOULON, le 23 mai 1843. — C'est l'*Euphrate* qui est parti le 15 d'Alger pour Toulon avec la correspondance. Ce vapeur a dû être surpris en mer par l'horrible tempête qui a régné dans nos parages les 17 et 18 du courant ; il se sera réfugié probablement à Mahon.

Un magnifique navire sarde, de 5 à 600 tonneaux, parti de Gênes en destination de l'Amérique du Sud, avec une riche cargaison évaluée à plus d'un million, est venu faire côte sur l'île du Levant (l'une des îles d'Hyères), et s'est entr'ouvert. Dans la soirée du 21 mai, le grand canot de la frégate d'instruction la *Vénus*, mouillée aux îles d'Hyères, est arrivé dans notre port, traînant à la remorque deux embarcations sur lesquelles l'équipage du navire naufragé, fort de dix-sept hommes, s'était sauvé, ainsi que deux passagers. Personne n'a péri.

La corvette la *Victorieuse* est de retour des îles d'Hyères, où elle se trouvait depuis quelques jours.

Le vapeur l'*Etna* est arrivé de Port-Vendres.

Le vaisseau le *Columbus* et la frégate le *Congrès*, de la marine des Etats-Unis, sont partis pour Mahon.

Plusieurs gabarres et corvettes de charge prennent chargement dans le port, les unes pour Alger, les autres pour Tenez.

Les ouvriers calfatés du port militaire avaient réclamé par voie de pétition une augmentation de salaire, se fondant sur l'élévation toujours croissante du prix des denrées de première nécessité et des loyers. N'ayant pas obtenu de réponse, ils se sont absentés aujourd'hui des travaux au nombre de près de 400.

Les ouvriers sont malheureux dans ce pays, où tout se paye fort cher. Il nous semble que le gouvernement, avant de se prononcer, devrait prendre des mesures pour bien connaître la position dans laquelle se trouvent les réclamants ; c'est là une chose très-facile. Il faut que l'homme puisse vivre en travaillant.

ÉTATS BARBARESQUES.

On écrit de Tripoli de Barbarie, en date du 30 avril :

« Les troupes du pacha ont eu diverses rencontres avec les Arabes du Gebel. Dans ces escarmouches, le commandant turc n'a pas manqué de mettre en avant les Arabes qui sont au service du pacha, dont les soldats levantins surveillaient les mouvements.

« Mehemet-el-Turky, kajd de la Méchie, a été blessé mortellement.

« Les habitants du Gebel avaient remporté quelques avantages, et ils avaient préparé des pièges dans lesquels les troupes du pacha eussent infailliblement donné ; mais un des leurs a trahi, et l'ennemi a été informé de tout : c'a été la cause de leur défaite.

« On a reçu la nouvelle de la conclusion de la paix qui aurait été négociée par l'entremise des marabouts, et les batteries de la ville ont tiré des salves d'artillerie en signe de réjouissance. »

Une ordonnance royale vient de prescrire la formation d'un camp près de Rennes.

Ce camp, dit le *Progrès*, sera situé au Pont-du-Secret, dans la lande de Thélin, près de Plélan, et portera le nom de camp de Thélin. Il sera d'environ 12,000 hommes et de 1,500 chevaux.

Le champ de manœuvres sera la plaine de Coquident (Morbihan), limitrophe de notre département. Une compagnie de sapeurs du génie est déjà en marche. Elle vient d'Arras et arrive pour préparer le campement.

Le commencement des manœuvres est fixé du 1^{er} au 5 juillet.

Les grandes manœuvres auront lieu vers les premiers jours d'août.

Les troupes seront établies sous tentes, les chevaux seront placés dans des hangars en planches.

Cette mesure est plutôt politique que militaire. Elle a été prise dans la prévision de l'avènement plus ou moins prochain de la régence. On prend ses précautions contre les soulèvements qui pourraient éclater à cette époque. Sous ce rapport, le choix du campement est parfait. C'est une force placée juste au foyer de la chouannerie et entre les deux départements menacés.

L'effectif n'est pas encore déterminé, mais les entrepreneurs du chauffage et des fourrages ont déjà reçu l'ordre d'approvisionner pour 8,000 hommes et 1,500 chevaux.

Nous lisons encore dans le *Progrès* :

La princesse Clémentine et son mari ont traversé ces jours derniers la Bretagne pour se rendre à Brest. Des discours officiels leur ont été adressés dans les villes où ils se sont arrêtés. Ils auraient préféré sans doute quelques moments de repos.

A Guingamp, un accident malheureux a signalé leur arrivée. Le cheval du postillon s'est abattu sur le pavé, et le postillon, jeté à terre, a eu les jambes prises sous les roues de la voiture. Il a été transporté évanoui à l'hôpital. Le prince l'y a accompagné, et ne l'a quitté qu'après l'avoir vu reprendre ses sens. En partant, il a recommandé de le traiter avec le plus grand soin, et lui a laissé une somme de cent francs.

On sait que le 10 mai, d'après une mesure fiscale prise par M. le maréchal Soult, vingt mille soldats ont été jetés brusquement sur le pavé de nos villes de garnison, pour aller en congé de huit mois, sans indemnité de route, et sans qu'on leur eût donné le temps de recevoir des secours de leurs familles. Un colonel de cavalerie a adressé à ce sujet des plaintes à un journal spécial. Selon lui, les soldats ainsi congédiés n'avaient à choisir qu'entre ces trois partis : 1^o mendier pour vivre ; 2^o voler ou mourir de faim ; 3^o percevoir chez les sous-intendants militaires, à titre d'avance imputable à leur masse, un secours d'un franc par jour. « Ce dernier parti, dit-il, est le plus rationnel ; mais pour en profiter, il faut avoir une masse individuelle qui offre des ressources. »

Un sous-officier écrit au même journal : « Nous ignorions encore le 9 de ce mois, à trois heures de l'après-midi (chose incroyable, notre garnison n'étant même pas à vingt lieues de Paris), que l'on dût nous délivrer des congés : tout-à-coup on vint dans nos chambrées annoncer que soixante-dix hommes du régiment allaient partir en congé, avec la chance de n'être plus rappelés. Ce fut grande joie d'abord ; chacun de nous ambitionnait la faveur de faire partie des congédiés.

« Mais quel ne fut pas notre désappointement lorsque, vers cinq heures du soir, on nous déclara que nous devions quitter la garnison le lendemain matin, 10 mai, et que si, dans la soirée de cette même journée, on nous rencontrait encore dans la ville, on nous ferait arrêter par la gendarmerie !

« Il n'y avait plus à réclamer pour rester au régiment ; il fallait quitter la garnison. Nous sommes donc partis sans argent autre que quelques francs avancés sur notre masse. Nous avions cru que l'on nous gratifiait de cette avance, mais pour le soldat on n'est pas si prodigue. Nous n'avons pas pu faire nos adieux à nos camarades, à nos amis, ni même prendre leurs commissions, ab-

sorbés que nous avons été pour rendre nos effets d'habillement, d'équipement, de harnachement, et jusqu'à nos galons de sous-officier, car nos grades ne nous sont pas garantis au corps. »

Des nouvelles récentes de la Havane nous ont appris presque en même temps la révolte à main armée des nègres d'un quartier de l'île de Cuba, leur prompt répression et l'exécution de soixante-dix criminels. Un habitant français qui se trouvait sur les lieux, et qui a dû lui-même combattre l'insurrection, adresse au *Journal de Havre* les détails suivants :

C'est dans la nuit du dimanche 26 au lundi 27 mars que 400 nègres environ, appartenant à diverses sucreries du quartier de Bembo, se soulevèrent pour exécuter le plan qu'ils avaient conçu d'incendier les habitations et de tuer leurs propriétaires. Il parait jusqu'ici que ce complot n'avait été formé qu'entre les noirs lacumis, fort nombreux dans ce quartier, et comptant sur les concours de 230 nègres environ employés au chemin de fer de Cardenas à Bembo et Navajas.

Le signal fut donné dans l'atelier de l'habitation Penaldés, à une heure du matin, par le meurtre de trois personnes, le machiniste anglais et deux ouvriers. C'était le moment de relever de quart, et la plupart des employés étant debout purent échapper au sort qui les attendait. Immédiatement les révoltés se mirent en marche sur la sucrerie Louisa, où ils comptaient trouver du renfort. Mais l'éveil était donné, les blancs purent se sauver, et le majoral et son fils furent les seules victimes de cette première attaque. De là, organisés militairement, vêtus de leurs habits de fête, tambours et drapeau en tête, armés de machettes et couverts de boucliers de cuir pour se défendre des balles, ils se dirigèrent vers l'habitation Aguilar, dont tous les habitants étaient proscrits. Déjà ces infortunés voyaient tomber les murs de la retraite où ils attendaient la mort en silence, quand une négresse fidèle, qui se sauvait avec ses deux enfants, parvint à persuader aux révoltés qu'ils perdaient leur temps et que ses maîtres avaient pris la fuite. La troupe alors se répandit dans la campagne, pillant et brûlant les sucreries qu'elle rencontrait et dont les habitants avaient pu s'échapper.

Cependant l'alarme était donnée aux alentours, et les habitants, en faisant leur retraite, armaient leurs noirs fidèles et se ralliaient en petites troupes sur Bembo, où bientôt ils se trouvèrent réunis au nombre de cent cinquante hommes environ. Les insurgés s'avançaient en chantant sur ce village, et bientôt ils furent assez près pour qu'une charge fût résolue. Les blancs se mirent en ordre, les armes à feu au premier rang, les machettes et les sabres au second, et derrière ceux qui n'étaient munis que de piques et de bâtons.

Au premier choc, les nègres résistèrent et firent assez bonne contenance pour que les blancs fussent obligés de se retirer. Une seconde charge n'eut pas un succès plus heureux, et les nègres, gagnant du terrain, prirent possession de Bembo, qu'ils commencèrent à incendier. Mais, à ce moment, les blancs, honteux de céder à d'aussi misérables adversaires, revinrent une troisième fois à la charge avec un ensemble et une vigueur qui ne trouvèrent pas de résistance. Les révoltés se débârdèrent et se mirent à fuir dans toutes les directions. Grâce à leur agilité, beaucoup échappèrent à la fureur dont les blancs étaient animés ; mais cinquante des leurs, taillés en morceaux, restèrent sur le terrain.

Cet avantage, exclusivement remporté par la population rurale, fut décisif. A six heures du matin l'insurrection était en pleine déroute, et la journée fut employée à poursuivre les noirs de position en position, avec l'aide des renforts qui arrivaient de toutes parts, et qui, le soir, portèrent à mille hommes la force des blancs. On a remarqué que les nègres, se défendant courageusement, mettaient une grande mollesse dans l'attaque.

Le lendemain tout paraissait terminé, lorsque l'on apprit qu'une troupe de cent cinquante noirs lacumis du chemin de fer de Cardenas, en marche pour venir grossir le nombre des révoltés, avaient, pendant toute la nuit, porté le ravage et le feu sur leur passage. Arrivés trop tard, ils furent facilement dispersés ; mais la coïncidence de leur soulèvement prouve assez la réalité d'un complot concerté. Soixante-trois d'entre eux furent tués à la première rencontre, et le reste a été vivement pourchassé par les Monteros, dont les blancs avaient peine à contenir la fureur ; ils ne voulaient faire aucun quartier, et, si leurs maîtres ne les eussent retenus, ils auraient fait main basse sur les femmes et les enfants.

Après ces défaites, les bois et les champs de cannes étaient pleins de noirs fugitifs que l'on s'efforçait de saisir ; mais, par un étrange calcul, les habitants essayaient d'en soustraire le plus possible aux recherches ; ils les engageaient à rentrer à leur habitation, leur offrant asile, pardon et oubli.

A la date de ces détails, la tranquillité était rétablie dans le quartier de Bembo ; mais on parlait de nouveaux soulèvements du côté de Manriquez où se seraient réfugiés les fuyards. Le gouverneur de Matanzas s'est porté vers ce lieu avec un détachement de dragons.

Sur 550 noirs environ dont se composaient les forces de l'insurrection, 150 à 200 ont été tués ou se sont suicidés dans les bois. On a fait environ 400 prisonniers. Nous connaissons leur sort.

On lit dans le *Propagateur de l'Aube* :

De nouveaux renseignements nous parviennent touchant la scandaleuse aventure dont nous avons entretenu nos lecteurs.

Il parait que, depuis le départ de l'abbé V..., des découvertes ont encore été faites, et que de nouveaux emprunts sont venus s'ajouter à la liste des premiers. La somme empruntée sous prétexte de charité et d'œuvres pies s'élèverait, non plus seulement à vingt mille francs, mais à quarante mille ; ce n'est là, du reste, qu'une question de chiffres qui aurait été insuffisante pour nous faire revenir sur cette déplorable affaire, si une accusation de la plus haute gravité ne venait encore peser sur l'abbé V...

Notre correspondant nous affirme qu'une jeune fille de 17 ans, enceinte de quatre mois, a avoué, depuis le départ de l'abbé V..., qu'elle a été victime de la brutalité de ce prêtre, et qu'elle n'a osé ni s'en plaindre ni le déclarer, parce qu'elle a été menacée d'une vengeance terrible si elle venait à parler.

Si les faits qu'on nous signale se confirment, l'abbé V... devra nécessairement être traduit devant la cour d'assises de l'Aube.

Nous sommes autorisés à déclarer complètement fausses les assertions du *Progrès de Saône-et-Loire* du jeudi 25 mai sur les causes qui ont amené la retraite du rédacteur qui avait remplacé M. Chavost dans la direction de cette feuille.

Bulletin Judiciaire de Lyon.

Pierre Masson, sergent-major au 21^e régiment de ligne, comparait le 23 mai dernier devant le 1^{er} conseil de guerre de notre ville, sous la prévention d'avoir détourné et de s'être approprié différentes sommes appartenant à plusieurs militaires.

Voici les faits qui donnent lieu à cette accusation. Le 13 mars 1843, le fusilier Bremont, arrivant au corps, voulut compléter sa masse ; à cet effet, il remit au sergent une somme de 15 fr. Cet argent n'ayant pas été inscrit sur son livret, Bremont, sans avertir aucun chef intermédiaire, alla, le 1^{er} avril, trouver le colonel de son régiment, qui était son parent, et, sur sa plainte, le sergent-major fut mis en prison, et une poursuite fut immédiatement dirigée contre lui. Alors une foule de militaires firent entendre des plaintes et prétendirent que des détournements avaient été faits à leur préjudice par ce sous-officier.

C'est ainsi que les fusiliers Césaire et Gazes déclarèrent qu'il leur avait retenu une somme de 3 fr. 25 c. d'indemnité de route qui leur était due, et que, lorsqu'ils avaient réclamé, Masson les avait menacés de la salle de police.

Le soldat François prétendit qu'ayant remis 5 fr. à son sergent pour compléter sa masse, à laquelle il manquait 80 c., celui-ci avait refusé de lui restituer les 4 fr. 20 c. qui lui revenaient.

Un autre fusilier, le sieur Sabuyer, se plaignit de ce qu'une somme de 8 fr. 50 c., lui appartenant à titre d'indemnité de route, ne lui avait pas été remise.

Enfin le caporal Beaumont vint raconter qu'ayant perdu une chemise appartenant au fusilier Fargier, le sergent-major lui avait fait une rete-

tonne et par liou. Les prix de descente sont en général de trente-trois à quarante-deux centimes.

Les prix seraient encore réduits si les chômages n'étaient pas si fréquents. Les causes d'interruption sont la nuit, les brouillards, les glaçons, les hautes eaux et les basses eaux.

Toutes ces causes suspendent la navigation au moins pendant trois mois dans l'année.

La nuit, les brouillards, les glaces ne sont que des obstacles bien secondaires. La nuit n'arrête pas les bateaux à vapeur à la descente, car le voyage se fait de Lyon à Arles en douze heures; mais pour remonter d'Arles à Lyon, comme la marche est en moyenne de deux lieues à l'heure, il y a nécessité de faire des relâches lorsque l'obscurité arrive. Cependant la navigation et le cours du fleuve commencent à être si bien connus que la faible clarté de la lune permet aux bateaux à vapeur de marcher toute la nuit.

Nous nous étonnons que les compagnies puissantes qui dirigent ces entreprises n'aient pas cherché à établir à bord de leurs bateaux des réflecteurs à gaz qui projetteraient au loin une lumière suffisante pour éclairer la marche nocturne. Nous aurions vivement désiré que des ingénieurs aussi distingués que MM. Bouvier et Surell, dans leur mémoire si plein d'intérêt, de faits et d'observations utiles, eussent discuté la possibilité d'éclairer suffisamment la navigation de nuit. Rien n'a été fait dans cette voie, rien n'a été même tenté sur le Rhône. Sur la Loire quelques essais ont eu lieu; il est vrai qu'ils n'ont pas complètement réussi. Mais la navigation sur le Rhône est beaucoup plus facile, et peut-être pourrait-on parvenir à résoudre le problème. Les bateaux à vapeur, au moyen d'un appareil lumineux, pourraient remonter le Rhône d'Avignon à Lyon en trente heures; ce serait pour les compagnies une source nouvelle de bénéfices. Les voyageurs ne prendraient-ils pas de préférence la voie fluviale, plus commode, plus douce et surtout plus économique que la route de terre?

Les grands, les véritables inconvénients de la navigation à vapeur sont les basses eaux et les hautes eaux. Aussitôt que les eaux s'élèvent à trois mètres vingt-cinq centimètres au-dessus de l'étiage, les ponts arrêtent les bateaux à vapeur et forment un barrage au moment même où les eaux seraient favorables pour naviguer à grandes charges.

Les basses eaux interceptent la navigation pendant six semaines dans l'année; plusieurs passages ne présentent alors qu'un tirant d'eau de 0, m 70, et la marche devient impossible pour des bateaux qui calent de 0, m 80 à 1, m 20.

Le moyen de vaincre les obstacles qui entravent la pratique du fleuve dans les grandes eaux ne présentent aucune difficulté. Il suffirait de relever le tablier de sept ponts, et la dépense n'irait pas au-delà de 500,000 fr.

Les travaux à entreprendre pour assurer un tirant d'eau suffisant, qui devrait être au minimum de 1, m 50, offrent des difficultés plus graves. En 1822, pour remédier aux imperfections du régime du fleuve, M. Cavenne avait proposé un canal latéral dont les plans et devis avaient été adoptés par le conseil des ponts et chaussées; on a renoncé à ce projet avec raison. A cette époque on ne croyait pas à la possibilité d'établir sur le Rhône la navigation à vapeur. Maintenant des besoins nouveaux nécessitent des combinaisons nouvelles. Les vues théoriques de M. Dumont, exposées dans un mémoire dont nous avons rendu compte l'an passé et que nous devons rappeler, sont à peu près identiques avec celles de MM. Bouvier et Surell.

Le système adopté par ces ingénieurs pour le perfectionnement du fleuve se réduit aux deux opérations suivantes :

- 1° Fixer les rives.
- 2° Barrer les bras secondaires.

Il suffirait de fixer et de défendre les rives concaves au moyen de digues longitudinales et parallèles au thalweg, car il n'y a que les lignes concaves qui soient attaquées par les courants. Mais ce

n'est pas seulement aux intérêts de la navigation que le Rhône porte atteinte, c'est également l'agriculture qui demande à être protégée contre les inondations et les ravages des débordements. La submersion proprement dite n'est pas nuisible aux terres inondées; loin de là, elle les fertilise en y déposant un limon précieux. La fécondité proverbiale des *segonaux* en est la meilleure preuve. Il faut donc empêcher les courants pas des digues ou levées in-subservables barrant transversalement la vallée et se recourbant pour suivre une direction parallèle au fleuve, de manière à présenter en aval une ouverture pour les eaux de retour.

Ainsi, pour résumer les projets dont nous venons de présenter l'analyse succincte en regrettant de ne pouvoir donner plus de développements aux vues habilement étudiées de MM. Bouvier, Surell et Dumont, le Rhône serait divisé en deux lits : le lit majeur pour les inondations dont les désastres seraient combattus par des levées transversales. Le lit mineur, destiné au cours ordinaire serait rectifié, resserré de manière à présenter un tirant d'eau suffisant. Les chemins de halage seraient perfectionnés et des ponts jetés sur les petits affluents. À ces travaux de premier ordre il faut ajouter les draguages, d'une grande utilité pour nettoyer le chenal des atterrissements de graviers. L'ensemble de ces ouvrages d'art est évalué à 25 millions.

Les projets indiqués par M. Bouvier, Surell et Dumont satisfont d'une manière complète aux besoins de la navigation et de l'agriculture; ils sont simples et parfaitement appropriés aux localités, au régime et à la pratique du fleuve. Les travaux indiqués par eux ne sont que la réalisation scientifique des indications des hommes qui fréquentent le bassin du Rhône et connaissent le mieux les allures et les habitudes du fleuve.

(La suite à demain.)

Le gérant-responsable, B. MURAT.

Etude de M^e Galliot, avoué, quai de Bondy, 162.

VENTE PAR LICITATION,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS, En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, PALAIS NEUF DE JUSTICE, PLACE DE ROANNE,

de plusieurs

IMMEUBLES

CONSISTANT

en bâtiments de maître et de granger, avec clos, jardin et dépendances, objets d'exploitation, immobiliers par destination, prés, terres et vignes.

Le tout sis en la commune de Chaponost, canton de Saint-Genis-Laval (Rhône),

Dépendant de la succession du sieur Gabriel Ghazottat.

L'adjudication est fixée pour avoir lieu le samedi trois juin 1845, de dix heures du matin à deux heures de relevée. Elle sera faite en six lots et sur les mises à prix, savoir :

Pour le premier lot, de	15,000 fr.
Pour le deuxième lot, de	3,000 fr.
Pour le troisième lot, de	1,800 fr.
Pour le quatrième lot, de	2,000 fr.
Pour le cinquième lot, de	600 fr.
Pour le sixième lot, de	600 fr.

Sauf enchère générale, qui prévaut si elle dépasse le montant des enchères partielles réunies. (5015)

Etude de M^e Engler, huissier à Lyon, rue St-Jean, 8.

VENTE JUDICIAIRE

D'UNE PÉPINIÈRE ET DE CE QUI LA GARNIT,

Sise aux Brotteaux, territoire des anciennes Montagnes-Françaises.

(PREMIÈRE PUBLICATION.)

Le lundi vingt-neuf mai courant, à dix heures du matin, sur l'emplacement de ladite pépinière, il sera, au préjudice du sieur More, procédé à la vente forcée des objets garnissant ladite pépinière, et qui consistent en mûriers, peupliers, cerisiers, poiriers, katalpas, platanes, et une baraque construite en briques, pierres et bois. (1322)

VENTE APRÈS FAILLITE

BEAU MOBILIER en noyer et acajou,

d'une grande quantité de linge, argenterie, livres et gravures,

Dépendant de l'actif de la faillite du sieur Jean-Baptiste Béchetoille et C^e, ci-devant négociants à Lyon, rue des Deux-Angles,

Quai Humbert, n. 5, au rez-de-chaussée.

Lundi vingt-neuf mai 1845 et jours suivants, à dix heures du matin, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères d'un superbe mobilier dépendant de l'actif de ladite faillite, consistant principalement en commodes, secrétaires à dessus de marbre, tables de jeu, à ouvrage et à coulisses, plusieurs belles glaces de différentes dimensions, fauteuils et canapés garnis en crin, diverses pendules dont une magnifique à sujet cuivre doré grand modèle, horloge, bois de lit, buffet, garde-manger, un corps de bibliothèque, lampes en bronze, cave à liqueurs, matelas, couvertures, rideaux de croisée en soie et mousseline, linge de table parmi lequel un beau service damassé, drap de lit, tabliers de cuisine, essuie-mains, réchauds de table et chandeliers en plaqué, violon, porcelaine, faïence, cristaux, cuivrierie, batterie de cuisine, etc.

L'argenterie, les livres, les gravures et le vin se vendront le mercredi trente-un mai, à dix heures du matin, et consistent en couverts, pochon, moutardier, bords de table, salières, cafetières, cuillères à café; environ trois cents volumes d'histoire et de littérature, parmi lesquels les œuvres de Bossuet, Voltaire, Rousseau, Molière illustré, et environ 350 litres vin rouge en bouteilles.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de chaque adjudication. Cette vente aura lieu à la requête de M. Dulac, arbitre de commerce, demeurant à Lyon, rue de la Cagne, n. 15, syndic définitif de ladite faillite, et en vertu d'une ordonnance en due forme, rendue par M. le juge-commissaire. (2177)

VENTE AUX ENCHÈRES.

Samedi vingt-sept mai courant, à dix heures du matin, rue Clos-des-Chartroux, n. 4, maison des sœurs Saint-Charles, il sera vendu, par le ministère d'un commissaire-priseur, des objets mobiliers et trousseau dépendants de la succession de Louise Talon, veuve Plagniard, rentière, décédée dans ladite maison. (2409)

VENTE FORCÉE.

Samedi vingt-sept mai 1845, à onze heures du matin, sur la place Montazet de cette ville, il sera, par le ministère d'un de MM. les commissaires-priseurs, procédé à la vente à l'enchère et au comptant d'objets saisis, consistant en garde-manger, seau en cuivre, tables, casseroles, bassiniers, poêle en fonte, garde-robe, commode, glace, etc. (880)

VENTE AUX ENCHÈRES,

Le trente mai 1845, à midi, dans la salle des commissaires-priseurs, sur le port du Temple, au 1^{er},

D'UNE BELLE COLLECTION

DE PIANOS NEUFS

DE PARIS.

Les pianos seront visibles dans ladite salle et pourront y être essayés à dater du mardi 23 mai. (6255)

A VENDRE,

POUR JOUR DE SUITE,

UNE TRÈS-BELLE PROPRIÉTÉ

Située à l'entrée de la ville de Bourgoin, Joignant la route royale de Lyon,

Composée d'une jolie maison d'habitation réparée depuis peu de temps, avec jardin planté d'arbres fruitiers en plein rapport, d'une vaste basse-cour, de grange, écurie et grenier à foin, d'une magnifique prairie de première qualité, très-bien arrosée, ayant une superficie de six hectares cinquante ares, et d'une pièce de terre contiguë contenant environ un hectare cinquante ares.

Cette propriété, qui borde la route de Lyon, est bien fermée; elle joint, à l'est, un cours d'eau intarissable, sur le bord duquel existe une promenade ombragée, fort agréable, qui fait partie de la propriété; elle réunit enfin tous les agréments que l'on peut désirer, et offre un placement avantageux.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à M^e Martin, notaire à Bourgoin. (6116)

A vendre pour cause de départ.

Un Fonds de Café à Avignon,

Un des plus anciens et des mieux achalandés de la ville, très-bien situé à l'arrivée des diligences de Lyon et de Marseille, en face de l'hôtel de l'Europe.

S'adresser, pour les renseignements, chez M. Provencal ou chez M. Combalot, à la Guillotière. (879)

A vendre de suite pour cause de maladie.

UN FONDS DE CAFÉ bien achalandé, décoré à neuf, situé grande rue de la Guillotière. On donnera toute facilité pour le paiement.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Magnin, fabricant d'huile, grande rue de la Guillotière, n. 85. (6262)

A louer à la Saint-Jean prochaine.

JOLIE MAISON DE CAMPAGNE, propre à un pensionnat de demoiselles ou à une famille, parfaitement située à la Croix-Rousse, petite rue d'Esfer, n. 4, à proximité de l'église et du faubourg.

S'adresser rue Saint-Denis, n. 18, à la Croix-Rousse, ou à Lyon, pour les renseignements, chez M. Lépine, coutelier, rue de la Cagne. (874)

A vendre.

MEUBLES

Lits, tables, armoires, commodes, glaces, filtre, fontaine, poêles et autres objets de ménage.

S'adresser place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, maison Bovet, au 2^e. (876)

AVIS.

LES MAGASINS ET COMPTOIR de M. Henri Cazalès, négociant en vin et en huile, autrefois à l'entrepôt général sont actuellement à la gare de Vaise. (865)

PILULES NAPOLITAINES de POISSON, pharmacien breveté du roi, rue du Roule, n. 11, à Paris; elles guérissent radicalement les gonorrhées ou écoulements récents ou invétérés. — Prix : 5 fr. la boîte. — Dépositaire pharmacien : Lardet, place de la Préfecture, à Lyon. (4669—6427)

COMPAGNIE ROYALE D'ASSURANCES

SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnances du Roi.

Capital social : 15 millions.

FONDS PLACÉS (1842) : 14,000,000.

ASSURANCES MUTUELLES.

SITUATIONS AU 28 FÉVRIER 1845.

Société dont le terme est fixé au 31 décembre 1848 :

Souscriptions : 3,530 ;

Capitaux souscrits : 7,146,583 f. 50 c.

Société dont le terme est fixé au 31 décembre 1853 :

Souscriptions : 6,653 ;

Capitaux souscrits : 19,542,827 f. 41 c.

Société dont le terme est fixé au 31 décembre 1858 :

Souscriptions : 2,176 ;

Capitaux souscrits : 6,900,941 f. 02 c.

Société dont le terme est fixé au 31 décembre 1861 :

Souscriptions : 381 ;

Capitaux souscrits : 1,376,805 f. 35 c.

Agents-général à Lyon : MM. J. Bonroux et C^e, place de la Comédie, n. 14. (5824)

RHUMES, CATARRHES.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrhumements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Épinal (Vosges). Elle se vend moitié moins cher que toutes les autres, par boîtes de 60 c. et de 1 fr. 20 cent., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez M. MACON, rue Saint-Jean, 30, et VERNET, place des Terreaux, 13; à Saint-Etienne, CHERMEZON, rue de la Comédie; à Chalon-sur-Saône, POURCHER-FAYRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, n. 4. (6352)

DU 21 AU 31 MAI INCLUSIVEMENT,

LE CYGNE,

dont la marche est supérieure à celle de tous les bateaux de la Saône,

PARTIRA POUR

MACON ET CHALON

Tous les jours impairs,

à CINQ heures du matin.

(6889)

La boîte : 2 f. 50 c. MALADIES SECRÈTES. Le flacon : 5 f.

Guérison radicale, en cinq jours, de la blennorrhagie, si ancienne qu'elle soit et réputée incurable, par la MIXTURE et la POUDRE VÉGÉTALE de M. BERTRAND, pharmacien de l'École de Montpellier. — L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. (On délivre un reçu imprimé.) — M. Bertrand prépare aussi l'EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE DU PORTUGAL, pur, sans sucre, pour les maladies de la peau et du sang. (Ne pas confondre avec les autres remèdes plus chers et sans garantie. — Demander la brochure que l'on envoie gratis.) S'adresser à la pharmacie, place Bellecour, n. 12, à Lyon. (Affranchir.) (7184)

LA CRÉOSOTE-BILLARD CONTRE LES

MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — 2 fr. le flacon avec l'instruction — Pharmaciens dépositaires : Vernet, place des Terreaux, à la pharmacie des Célestins, Boitel et Aguetant, à Lyon; Briand, à Saint-Symphorien; Ayot, à Villefranche; Turin, à Tarare. (4670—6425)

PAPIER FAYARD ET BLAYN,

Pour guérir les DOULEURS, RHUMATISMES, BRÛLURES, CORS, ONGUONS et ŒILS-DE-DEPERDIX.

Un et deux francs les rouleaux revêtus des signatures de Fayard et Blayn, pharmaciens à Paris. DÉPÔT GÉNÉRAL À LYON, chez M. MACON, rue Saint-Jean, n. 30, et chez MM. les pharmaciens Vernet, place des Terreaux; Juffet, place Croix-Paquet; Delastre, cours Morand, aux Brotteaux; Lardet, place de la Préfecture. 6901)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, N° 25.

DÉPURATIF DU SANG

pour la **GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES** NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréol ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la pharmacie Chermeson, rue de la Comédie; à Bourgoin, M. Rey, vétérinaire; à Mâcon, M. Voituret, pharmacien, rue Municipale; à Marseille, M. Fabre, pharmacien, sur le port. (6774)

Brevet d'Invention et de Perfectionnement.

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION DE 1839.

bandages herniaires

SANS SOUS-CUISSSES

ET SANS FATIGUER LES HANCHES.

Les BANDAGES qui ont été exposés par MM. WICKHAM et HART, bandagistes-herniaires, rue Saint-Honoré, 257, à Paris, ont fixé l'attention du public, ainsi que du jury central, et leur ont valu une mention honorable. Toutes les personnes qui en portent trouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

Pour se procurer des bandages, s'adresser à M. BIANCHI, opticien-bandagiste, à Lyon, rue de la Préfecture, n. 1, qui au besoin se charge de choisir et appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie.

Pour s'en procurer par lettre, envoyer la circonférence du corps et indiquer l'état de la hernie. — Les prix en sont très-modérés. (Affranchir.) (650)

Etablissement, rue de la Préfecture, 1, à Lyon. (880)

DÉPURATIF DU SANG

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE,

COMPOSÉ

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la faculté de Londres.

Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 5 f. la boîte. Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n. 13. (7262)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, rue de la Poulallerie, 19.